

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2007

Saint-Chinian

Présents: J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb & Taurou), M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), M.A.EDO (CdC Les Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), J.L.FALIP (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinianais), M.GIL (CdC Orb & Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), J.HUC (CdC Coteaux & Châteaux), R.M.LOSMA (Commune Bédarieux), M.OLMOS (CdC Minervois), J.P.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb & Taurou), G.SENEGAS (CdC Saint-Chinianais), R.TASSIS (Commune Poujol/Orb), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

Excusés: Y.FRAÏSSE (Commune d'Aigne), C.GUZOVITCH (CdC Lirou-Canal), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.VIGUIER (CdC Lirou-Canal)

Assistaient également à la réunion : P.PEYRARD (Trésorerie Saint-Pons), F.BASCOUL (Conseil de Développement), J.BASSEDE (Pays HLV), M.ISIDRO (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV).

* * *

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Préalablement à l'examen des rapports, il propose que soit inscrit à l'ordre du jour un rapport au Comité Syndical relatif à la modification des tarifs en maîtrise d'oeuvre, tarifs fixés par l'ANAH et dont le barème vient d'être modifié. L'inscription de ce rapport à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 19 décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

1 - Informations au Comité Syndical : décisions du Président

Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Comité Syndical en date du 19 septembre 2005 et qui portent, notamment sur :

- la création de régies de recettes (vente de topo-guides et guides patrimoniaux, encaissement de frais de photocopies),
- des contrats divers conclus dans le cadre des Hivernales du Rire et du Vin 2007 (contrats de diffusion de spectacle, de communication),
- un contrat d'études sur la réalisation d'une charte paysagère,
- deux contrats de prestations (communication culturelle et sonorisation et éclairage des spectacles), conclus pour une année, reconductible deux fois.

Le Comité Syndical prend acte des décisions du Président à l'unanimité.

2 – Rapports à l'ordre du jour

Orientations budgétaires 2007 (Rapport 2007-01-01) : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions d'orientations budgétaires pour l'exercice 2007, qui s'établissent comme suit :

En fonctionnement, à hauteur de 1.684.000 € avec :

En dépenses :

- des crédits de fonctionnement à hauteur de 1.022.000 € représentant les charges de personnel (816.000 €) et les services extérieurs et autres charges (206.000 €).
- des actions d'intervention dans les domaines de l'habitat, du logement, des services à la population, de l'action culturelle, de la préservation du patrimoine et de l'environnement, de l'action économique et de la structuration touristique, pour un coût total de l'ordre de 576.000 €
- des actions de communication pour un coût global de l'ordre de 66.000 €.
- une affectation des parties de l'excédent 2006 à la section d'investissement pour 20.000 €.

En recettes :

- un produit des contributions des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) maintenu à hauteur de 3,50 €/habitant, soit 194.743 €.

- des concours de l'Europe (Leader + pour 210.000 €), de l'Etat (pour 97.000 €), de la Région Languedoc-Roussillon (pour 167.000 €), du Département de l'Hérault (à hauteur de 810.000 € dont 510.000 € sont statutairement consacrés à l'ingénierie et à l'assistance technique),
- des recettes liées à la participation des communes et communautés de communes, pour 1.50 €/habitant soit 83.400 €, pour le suivi animation de l'OPAH RR de Pays,
- d'autres recettes, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 123.000 € : recettes spectacles, éditions patrimoniales et topo guides (25.000 €), convention avec la Régie de Développement Local (40.000 à 48.000 €), report du résultat 2006 (45.000 à 50.000 €) .

En investissement, à hauteur de 111.000 € avec :

En dépenses :

- la réalisation des travaux du siège devant héberger le GAL Leader +, pour 80.000 €,
- l'acquisition des mobiliers nécessaires au siège et aux personnels à embaucher (chargé de mission économique, techniciens OPAH ...), pour 10.000 €,
- l'acquisition de matériels informatique et de téléphonie, pour 16.000 €.

En recettes

- des concours de l'Europe (à hauteur de 26 000 €) et du Département (à hauteur de 16 000 €),
- le recours à l'emprunt, à hauteur de 50 000 €.
- Un virement de 20 000 € de la section de fonctionnement, au titre de l'excédent 2006 reporté.

Programme Leader 2007-2013 – première approche (Rapport 2007-01-02) : le Comité Syndical est informé des orientations générales relatives au futur programme de développement rural Leader pour la période 2007-2013, avec les principales modifications suivantes, par rapport au programme actuel :

- caractère plus agricole et environnemental que strictement rural,
- programme en coût public et non en coût total,
- instruction par les services déconcentrés de l'Etat,
- gestion de la dotation globale assurée par le CNASEA et non par le GAL.

Le Comité Syndical demande aux services du Pays de préparer une première ébauche de candidature axée sur le développement du tourisme, qui est un des axes fédérateurs de la charte de développement du Pays.

GAL Leader + : désignations (Rapport 2007-01-03) : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition de renouvellement des désignations du Pays au sein du GAL/Comité de Programmation : MM.Boutes, Francès et Paillès, membres du GAL désignés initialement comme représentants des chartes intercommunales, dorénavant dissoutes, sont reconduits au titre de leur représentation du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Coopération transnationale Leader + (Rapport 2007-01-04) : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'un projet de coopération avec un territoire rural tunisien, sur la valorisation des plantes aromatiques et médicinales, dans le cadre du programme Leader + ; ce projet sollicitera, sur 2007-2008 un cofinancement européen de 127.000 €.

Programme Leader + : démarche qualitative touristique (Rapport 2007-01-05) : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une demande de subvention auprès du programme Leader afin de conduire sur la "Destination Vignobles" une action de qualification et de mise en réseau des prestataires de tourisme rural ; la subvention européenne sollicitée est de 20.000 €.

Programme Leader + : Animation générale (Rapport 2007-01-06) : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une demande de subvention auprès du programme Leader afin d'assurer l'animation générale du programme et le soutien aux porteurs de projet dans le montage de leurs dossiers ; la subvention européenne sollicitée est de 29.868 €, correspondant à l'échéancier annuel du Profil de Berlin.

Partenariat avec l'ANPE – Convention avec la commune d'Hérépian (Rapport 2007-01-07) : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une convention de coopération avec la commune d'Hérépian, en vue de la mise en place d'un Point Public Emploi, l'incidence financière à la charge du Pays étant de l'ordre de 600 € par an ; il est rappelé que, si la commune d'Hérépian est hors Pays, sa position géographique lui permet de répondre à une demande forte de ressortissants des communes voisines, notamment des Monts d'Orb et d'Orb-Jaur. Le Comité Syndical souhaite que soit souligné le non-sectarisme du Pays et que toute communication soit faite autour de cette opération.

Exposition "Clairon et crayons des queux de la vigne" (Rapport 2007-01-08) : dans le cadre du soutien à la pratique musicale amateur, axe fort de sa politique culturelle, le Pays a souhaité mettre en place un festival culturel itinérant dédié à la musique d'ensembles (harmonies et chorales). Le thème retenu vise à la célébration du centenaire de 1907. Afin d'accompagner ce festival, ainsi que diverses actions d'animations portées localement, le Pays se propose de réaliser une exposition sur cet épisode particulier de l'histoire locale. Cette exposition, propriété du Pays, sera itinérante et pourra faire l'objet de prêts aux communes.

Afin de réaliser cette exposition, il convient de solliciter auprès du programme Leader une subvention de 16.000 €.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de cette opération et le plan de financement y afférant.

Il est, par ailleurs, souligné que le festival de chorales et d'harmonies s'appuie sur un cofinancement de la Région, qui ne semble pouvoir être mobilisé que dans le cas d'un engagement financier du Département ; il convient donc de saisir celui-ci au titre du soutien aux pratiques amateurs.

3 – Questions diverses

Le rapport 2007-01-09, relatif à la modification des tarifs d'assistance à la maîtrise d'œuvre, est proposé : le Comité Syndical adopte à l'unanimité le nouveau barème de tarifs fixés par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Mme TASSIS, Présidente de la Commission "Habitat" du Pays rappelle aux membres présents que le Cabinet Pact Habitat, chargé de l'étude de faisabilité sur l'OPAH-RR, a transmis dernièrement aux communautés de communes et aux communes du Pays, des fiches communales qui sont à retourner après validation **avant la date limite du 7 février 2007** à la Mission Habitat (antenne de Saint-Pons).

Aucune question diverse ne se posant et l'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h30, rappelant que le prochain Comité Syndical, au cours duquel sera examiné le budget primitif de l'exercice 2007, se tiendra le

LUNDI 12 MARS 2007, à 18 heures

*** * ***

Le Président

Francis BOUTES